

## Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Août 2018

### Sommaire

**Approbation des substances actives, de base et à faible risque**  
Approbation des substances actives  
Non-approbation des substances actives  
Approbation des substances de base  
Non-approbation des substances de base  
Approbation des substances à faible risque  
Non-approbation des substances à faible risque  
Modifications des conditions d'approbation  
Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances de base  
Evaluations de risque des substances à faible risque

**Retrait des substances actives**

Limites maximales de résidus  
Evaluations des LMR existantes  
Modifications des LMR  
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

#### Approbation des substances actives

**carfentrazone-éthyl** (CAS 128639-02-1)  
Renouvellement de l'approbation de la substance active carfentrazone-éthyl.  
Date d'approbation : 1er août 2018  
Expiration de l'approbation : 31 juillet 2033  
[>> Lien](#)

**trifloxystrobine** (CAS 141517-21-7)  
Renouvellement de l'approbation de la substance active trifloxystrobine.  
Date d'approbation : 1er août 2018  
Expiration de l'approbation : 31 juillet 2033  
[>> Lien](#)

#### Non-approbation des substances actives

**fénamidone** (CAS 161326-34-7)  
Non renouvellement de l'approbation de la substance active fénamidone.  
Retrait des autorisations des produits phytopharmaceutiques au plus tard le 14 février 2019  
Le délai de grâce expire au plus tard le 14 novembre 2019  
[>> Lien](#)

**oxasulfuron** (CAS 144651-06-9)  
Non renouvellement de l'approbation de la substance active oxasulfuron.  
Retrait des autorisations des produits phytopharmaceutiques au plus tard le 8 novembre 2018  
Le délai de grâce expire au plus tard le 8 novembre 2019  
[>> Lien](#)

#### Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Approbation des substances à faible risque

**Ampelomyces quisqualis, souche AQ10**  
Renouvellement de l'approbation de la substance active *Ampelomyces quisqualis*, souche AQ10, comme substance active à faible risque.  
Date d'approbation : 1er août 2018  
Expiration de l'approbation : 1er août 2033  
[>> Lien](#)

#### Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Evaluations de risque des substances actives

#### Evaluations de risque des substances actives

**bromoxynil** (CAS 1689-84-5) - ARTICLE 4.7  
Évaluation des données concernant la nécessité de conserver le bromoxynil comme herbicide pour contrôler un danger phytosanitaire grave qui ne peut être maîtrisé par d'autres moyens disponibles, y compris par des méthodes non chimiques.  
[>> Lien](#)

**carvone** (CAS 99-49-0)  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active carvone.  
[>> Lien](#)

**clopyralide** (CAS 1702-17-6)  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active clopyralide.  
[>> Lien](#)

**florpyrauxifén** (CAS 943832-81-3)  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active florpyrauxifén.  
[>> Lien](#)

**flutianil** (CAS 958647-10-4)  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active flutianil (impact de la classification harmonisée).  
[>> Lien](#)

**iodosulfuron / prosulfuron** (CAS 185119-76-0 / CAS 94125-34-5)  
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque des substances actives iodosulfuron et prosulfuron (données confirmatoires).  
[>> Lien](#)

**triazoles**  
L'EFSA vient de publier une évaluation de risque pour les métabolites dérivés des triazoles.  
[>> Lien](#)

#### Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Retrait des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Limites maximales de résidus

#### Evaluations des LMR existantes

**myclobutanil** (CAS 88671-89-0) – Article 12(1)  
Les LMR existantes sur la substance active myclobutanil ont été évaluées par l'EFSA.  
[>> Lien](#)

#### Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

#### Propositions de modifications des LMR

**fluoxastrobin** (CAS 361377-29-9)  
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active tébuconazole sur graines de lin, graines de pavot, graines de moutarde, graines de cameline et graines de colza.  
[>> Lien](#)

**mandestrobin** (CAS 173662-97-0)  
Une demande de fixation de tolérance à l'import a été portée pour la substance active mandestrobin sur raisins et fraises.  
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

### Règlementations diverses

**Annexe I du règlement 396/2005 (liste des denrées alimentaires soumises à résidus)**  
Instaure une période transitoire pour que les LMR définies sur choux verts deviennent applicables aux feuilles de radis. Applicable à partir du 1er avril 2018. Fin de la période transitoire au 1er janvier 2022.  
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

### Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

[Retourner au sommaire](#)

### Divers

**Arrêté du 9 août 2018 abrogeant les mesures de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux impliquant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à base de substances de la famille des néonicotinoïdes**  
Le présent arrêté supprime les dispositions des arrêtés de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux impliquant l'utilisation de molécules de la famille des néonicotinoïdes.  
Entre en vigueur le 1er septembre 2018.  
[>> Lien](#)

**Bilan de l'expérimentation du dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)**  
[>> Lien](#)

**Communication de la commission européenne concernant une liste de substances actives susceptibles d'être considérées comme étant à faible risque et dont l'incorporation dans les produits phytopharmaceutiques est approuvée**  
[>> Lien](#)

**Décret n° 2018-675 du 30 juillet 2018 relatif à la définition des substances actives de la famille des néonicotinoïdes présentes dans les produits phytopharmaceutiques**  
Le décret fixe la liste des substances actives de la famille des néonicotinoïdes dont l'usage dans des produits phytopharmaceutiques ou pour le traitement des semences entraîne l'interdiction de l'utilisation de ces derniers.  
[>> Lien](#)






**National summary reports on pesticide residue analysis performed in 2016**  
[>> Lien](#)

**Outcome of the different consultations on the Guidance for the identification of endocrine disruptors in the context of Regulations (EU) No. 528/2012 and (EC) No.1107/2009**  
[>> Lien](#)

**The 2016 European Union report on pesticide residues in food**  
[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par **iteipmai**.  
iteipmai | BP 80009 - 49120 Chemillé-en-Anjou | www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

[Se désabonner](#) | [Report spam](#)